

Arrêté 2026-143 portant proclamation des résultats

**Renouvellement des représentants des usagers aux conseils de composantes
Scrutin du 28 avril 2026**

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son livre 7 et ses articles L719-1 et D719-4 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université ;
- Vu** l'arrêté électoral n°2026-81 portant renouvellement des représentants des usagers au sein des conseils de composantes ;
- Vu** l'arrêté n°2026-84 portant délégation de signature dans le cadre des opérations électorales relatives au scrutin du 28 avril 2026 et l'arrêté n°2026-107 portant modification de l'arrêté n°2026-84 ;
- Vu** l'avis du Comité électoral consultatif rendu par visioconférence lors de sa séance du 22 avril 2026 sur la recevabilité des candidatures et le procès-verbal de la séance dudit comité ;
- Vu** l'arrêté n°2026-133 portant recevabilité des listes de candidatures et des candidatures des représentants des usagers au sein des conseils de composante ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;
- Vu** l'avis du Comité électoral consultatif rendu lors de sa séance du 30 avril 2026, avant la proclamation des résultats ;

Arrête :

Article 1 : La Présidente de l'Université proclame les résultats ci-dessous :

UFR SEG

Collège des usagers (circonscriptions des 1^{er}, 2nd cycles)

Nombre d'électeurs inscrits : 2139

Sièges à pourvoir : 4 sièges titulaires

Votants : 12

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages valablement exprimés : 10

Sont déclarés élus :

Liste UNION SEG (4 sièges obtenus/10 voix)

- | | | |
|---|----------------------|--------------|
| 1 | ALAM Christina | titulaire 1 |
| 2 | BEN AMARA Ramy | titulaire 2 |
| 3 | GUILLOT Azalaïs | titulaire 3 |
| 4 | BEN MUSTAPHA Zakaria | titulaire 4 |
| 5 | BENJELLOUN Yasmina | suppléante 1 |

ISPEF

Collège usagers

Nombre d'électeurs inscrits : 2967

Sièges à pourvoir : 3 sièges titulaires

Votants : 14

Bulletins blancs et nuls : 4

Suffrages valablement exprimés : 10

Sont déclarés élus :**Liste ISPEF par ses étudiants pour ses étudiants (3 sièges obtenus /10 voix)**

1	THIVICHON-PRINCE Julien	titulaire 1
2	UZUN Selin-Saadet	titulaire 2
3	SPADACINI Yohan	titulaire 3
4	BOURHIS Philippine	suppléante 1
5	CHARUEL Matthieu	suppléant 2
6	CARON Cléa	suppléante 3

Article 2 : Prise d'effet

Le mandat des représentants des usagers aux conseils de l'UFR SEG et de l'ISPEF prend effet à la date de proclamation des résultats.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux universitaires et mis en ligne sur les sites internet et intranet de l'Université.

Fait à Lyon,

Publication : sites internet et intranet de l'Université

Affichage dans les locaux des campus universitaires

Contrôle de légalité : DRAES du Rectorat de l'Académie de Lyon

Notification : Président de la commission de contrôle des opérations électorales